

Liste des pièces à fournir  
pour le dossier de demande du titre Améthyste  
Première demande et renouvellement

**Pour toutes les catégories de bénéficiaires**

- Formulaire de demande du titre Améthyste
- Copie du passe Navigo
- Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport (français ou européen-espace Schengen), ou du titre de séjour ou carte de résidant en cours de validité

Justificatif de domicile daté de plus d'1 an (par rapport à la date de dépôt du dossier au CCAS) à l'adresse et au nom du demandeur

Pour les personnes hébergées, joindre en plus une déclaration sur l'honneur de l'hébergeant, clairement identifié, précisant la date d'arrivée de l'hébergé, accompagné d'un justificatif de domicile de l'hébergeant, et d'une pièce permettant de justifier de son identité.

- Taxe d'Habitation (résidence principale dans les Hauts-de-Seine) la plus récente au moment de la demande

En cas de non assujettissement, en attester sur le formulaire de demande

- Pour les personnes sous protection judiciaire dont les organismes souhaitent être destinataires des correspondances, copie de l'ordonnance du jugement de protection ainsi que le formulaire prévu à cet effet

**Pièces supplémentaires à apporter selon les catégories de personnes**

- Pour les personnes âgées

Avis d'imposition sur le revenu le plus récent au moment de la demande

En cas de retraite anticipée pour inaptitude au travail à partir de 60 ans, notification de l'attribution de retraite pour inaptitude au travail à partir de 60 ans

- Pour les personnes en situation de handicap

Photocopie de la carte d'invalidité en cours de validité ou notification d'attribution de la carte

Dernier talon de paiement de l'Allocation aux Adultes Handicapés versée par la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts de Seine

Avis d'imposition sur le revenu le plus récent au moment de la demande

- Pour les personnes : ancien combattant, déporté, réfractaire au S.T.O, veuve d'ancien combattant, veuve de déporté, ou veuve d'interné

Photocopie de la carte d'ancien combattant, de déporté ou de la carte d'interné, la carte de veuve d'ancien combattant ou de veuve de déporté, ou de veuve d'interné, ou de la carte de réfractaire au S.T.O délivrée par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ou du brevet de veuve de guerre

- Pour les mères médaillées

Photocopie du diplôme de Mère Médaillée de la Famille Française ou un certificat de l'U.D.A.F attestant la qualité de Mère Médaillée de la Famille Française.